




Mesure de limitation volontaire des usages de l'eau dans le Puy-de-Dôme

Limiter vos usages de l'eau (économies d'eau volontaires)

 **Limiter l'arrosage en plein jour** : potagers, terrains de sports, jardins d'agrément, pelouses, espaces verts, golfs, prairies,



 **Limiter le nettoyage des façades, des voitures, voiries publiques et privées**



 **Limiter le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert**

